

A tous nos membres : point d'interrogation

Autor(en): **Savoie, Frédéric**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **51 (1980)**

Heft 11: **Rapport de restructuration**

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

P54

LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
Chambre d'économie et d'utilité publique

Cinquante et unième année
Paraît une fois par mois
N° 11 Novembre 1980

SOMMAIRE

1. A tous nos membres (189); 2. Rapport de la Commission de restructuration (190); 3. Les raisons militent en faveur du maintien de l'ADIJ (191); 4. Les moyens d'action pour atteindre les buts que poursuit l'ADIJ (192); 5. Statuts (194); 6. Commentaires sur les modifications apportées aux statuts (201); 7. Conclusions (203).

A tous nos membres

Lors de l'assemblée générale du 6 octobre 1979 à Saint-Ursanne, vous avez décidé, par 151 oui et 8 abstentions, le maintien de l'ADIJ.

Il avait été déclaré, lors de cette même assemblée, que si le maintien de notre association était décidé, l'ADIJ continuerait ses activités dans la mesure du possible, comme avant, jusqu'au moment où la direction soumettrait à ses membres, par écrit, des propositions de restructuration détaillées.

Une commission «ad hoc» a été formée. Cette dernière a remis son rapport final à la direction. Vous lirez ce dernier, sans aucun commentaire, dans les pages qui suivent.

Dès aujourd'hui, vous avez la possibilité de nous faire part de vos observations que la direction ainsi que le comité central examineront scrupuleusement.

Ce rapport ne sera pas discuté lors de notre prochaine assemblée à Moutier.

Cette discussion aura lieu au cours d'une assemblée générale extraordinaire où seront prises toutes décisions finales quant à la restructuration de l'ADIJ.

Sous le point «6» de l'ordre du jour de notre prochaine assemblée générale du 14 novembre, vous déciderez les tractanda et la date de cette assemblée extraordinaire.

Point d'interrogation

La question primordiale qui reste à résoudre est la suivante: nous basant sur le rapport qui vous est présenté aujourd'hui, quelles mesures devons-nous prendre pour financer les activités futures de l'ADIJ?

La direction et le comité central se penchent sérieusement sur ce problème.

Toutes suggestions à ce sujet peuvent nous être communiquées. Le financement de la future ADIJ est le point crucial que nous ne pouvons et n'osons pas élucider et en tous les cas pas ignorer!

Le président central
Frédéric Savoye